

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 9 Février 2026

Délibération N° 09/02/2026 1-2

ADMISSION EN NON-VALEUR CREANCES INFERIEURES A 100 EUROS

=====

L'an deux mille vingt-six, le 9 février à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 3 février 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Pierre-Marie SOUILLARD, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS

M. Serge BRUNEAU

M. Thierry PLOUVIEZ

Mme Maggy JANSOONE

Était absent :

M. Philippe MERCIER est élu Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29, L.2121-1 à L.2121-23, R.2121-9 et R.2121-10,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article R.276-2 relatif aux créances irrécouvrables,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Vu l'état des créances irrécouvrables présenté par Madame la Trésorière Principale pour un montant total de 550.45 €,

Considérant que malgré les diligences effectuées par le comptable public, certaines créances n'ont pu être recouvrées,

Considérant que les créances concernées sont d'un montant unitaire inférieur à 100 €,

Considérant que les poursuites engagées sont restées infructueuses ou que leur coût serait disproportionné au regard des sommes à recouvrer,

Considérant qu'il convient d'apurer les comptes de la commune en admettant ces créances en non-valeur,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire il est proposé au Conseil Municipal

- D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant unitaire inférieur à 100 €, pour un montant total de 550,45 €, conformément à l'état détaillé annexé à la présente délibération.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026 au chapitre 65, compte 6541 « créances admises en non-valeur ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.
- De charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Madame la Trésorière Principale. »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,



RECAPITULATIF

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 16/09/2025

062004 SGC ARRAS

23800 - COMMUNE DE ST-LAURENT-BLANGY

Exercice 2025

Numéro de la liste 7183100032

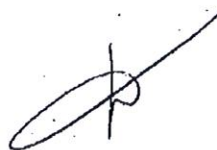
Type de liste : Non valeur

21 pièces présentes pour un total de

550,45

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Inconnue	1	Pièces pour	20
	Personne physique - Particulier	17	Pièces pour	442,55
	Personne morale de droit privé - Société	3	Pièces pour	87,9
Catégories de produits	94 AUTRES PRODUITS DE PRESTATIONS	3	Pièces pour	87,9
	102 AUTRES PRODUITS GEST COURANTE	1	Pièces pour	20
	83 CANTINE ENFANTS	10	Pièces pour	359,22
	87 CRECHE GARDERIE	6	Pièces pour	63,33
	302 ORDRE DE REVERSEMENT	1	Pièces pour	20
Motifs de présentation	Poursuite sans effet	6	Pièces pour	176,94
	NPAI et demande renseignement négative	1	Pièces pour	29,3
	Décédé et demande renseignement négative	3	Pièces pour	72,4
	Combinaison infructueuse d'actes	4	Pièces pour	221,4
	RAR inférieur seuil poursuite	8	Pièces pour	79,71
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	21	Pièces pour	550,45
	Sup ou égal à 100 et inf à 1000	0	Pièces pour	0
	Sup ou égal à 1000 et inf à 5000	0	Pièces pour	0
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0
Exercice de P.E.C	2025	3	Pièces pour	7,33
	2024	6	Pièces pour	101,68
	2023	12	Pièces pour	441,44

Responsable du SGC Arras
Mme Véronique LEVEQUE



Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 13/02/2026

SLOW

ID : 062-216207530-20260209-D_2026_0209_03-DE

DETAIL

Nature	Exercice	Réf	Imputation	Nom du redevable	Objet pièce	RAR	Motif de la présentation
Particulier	2024	T-1474	7067-4221-	MARESCAL-DAVRAULT Gui	87-CRECHE GARDERIE	1	RAR Inf seuil poursuite
Particulier	2024	T-1237	7067-281-	BIENFAIT Jean-Louis	83-CANTINE ENFANTS	1	RAR Inf seuil poursuite
Particulier	2025	T-574	7067-4221-	RAZANATSALAMA Eliane	87-CRECHE GARDERIE	1,08	RAR Inf seuil poursuite
Particulier	2025	T-583	7067-4221-	HURTREL Melynda	87-CRECHE GARDERIE	2	RAR Inf seuil poursuite
Particulier	2025	T-584	7066-4221-	LENGLET Clara	87-CRECHE GARDERIE	4,25	RAR Inf seuil poursuite
Particulier	2024	T-974	7067-281-	BERTAUT Kelly	83-CANTINE ENFANTS	11,78	RAR Inf seuil poursuite
Particulier	2023	T-989	7067-281-	LEMORT Margaux	83-CANTINE ENFANTS	16,2	Combi infructueuse actes
Particulier	2023	T-817	7067-4221-	LAKAR Alcha	83-CANTINE ENFANTS	16,8	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-707	7067-212-	HAGNERE Laurent	87-CRECHE GARDERIE	20	Décédé et DR négative
Particulier	2023	T-207	7067-212-	HAGNERE Laurent	102-AUTRES PRODUITS	20	Décédé et DR négative
Inconnus	2023	T-6805090632	-	TESTART Christophe	302-ORDRE DE REVERSEMENT	20	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-104	7067-281-	LEMORT Margaux	83-CANTINE ENFANTS	21,6	Combi infructueuse actes
Société	2024	T-932	70323-845-	NOTRE TRUCK EN PLUSFO	94- PRODUITS DE PRESTA	29,3	RAR Inf seuil poursuite
Société	2024	T-574	70323-845-	NOTRE TRUCK EN PLUSFO	94- PRODUITS DE PRESTA	29,3	Poursuite sans effet
Société	2024	T-270	70323-845-	NOTRE TRUCK EN PLUSFO	94- PRODUITS DE PRESTA	29,3	NPAl et DR négative
Particulier	2023	T-85	7067-281-	HAGNERE Laurent	83-CANTINE ENFANTS	32,4	Décédé et DR négative
Particulier	2023	T-1037	7067-281-	LEFEVRE Sabrina	83-CANTINE ENFANTS	32,64	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-706	7067-212-	BRIET DAUTRICHE Antho	87-CRECHE GARDERIE	35	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-804	7067-281-	BRIET DAUTRICHE Antho	83-CANTINE ENFANTS	43,2	Poursuite sans effet
Particulier	2023	T-83	7067-281-	LEMORT Margaux	83-CANTINE ENFANTS	86,4	Combi infructueuse actes
Particulier	2023	T-752	7067-281-	LEMORT Margaux	83-CANTINE ENFANTS	97,2	Combi infructueuse actes

TOTAL

550,45